

1,2 million de foyers ont subi coupures ou réduction de puissance

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE | En 2024, les mesures de rétorsion prises par les fournisseurs à cause de factures impayées ont bondi de 24 %, selon le dernier bilan du Médiateur national de l'énergie.

Erwan Benezet

IL Y A DEUX ANS, la France risquait de ne pas avoir assez d'électricité ou de gaz pour affronter le froid qui sévissait. Tous les ménages redoutaient alors de se retrouver dans le noir ou sans chauffage. Depuis, le parc nucléaire a retrouvé des couleurs, le gaz coule (presque) à flots dans les terminaux méthaniens. Mais des centaines de milliers de particuliers continuent pourtant de redouter la coupure d'énergie. Pas parce qu'il n'y en a pas assez mais parce que les factures n'ont pas été réglées.

« Depuis quatre ans, le nombre de réductions de puissance ou de coupures de compteur est en augmentation constante, déplore Frédérique FERIAUD, la directrice générale du Médiateur national de l'énergie, qui publie ce jeudi son bilan annuel des interventions pour impayés. En 2024, nous en avons recensé plus de 1,2 million. C'est 24 % de plus que l'année précédente. » Soit, dans le détail, 937 000 limitations de puissance en électricité (+ 25 %) ; et 309 000 coupures d'électricité ou de gaz (+ 16 %).

« La grande majorité des personnes victimes de ces interventions, réalisées par les distributeurs (majoritairement par Enedis pour l'électricité et GRDF pour le gaz, ainsi que des entreprises

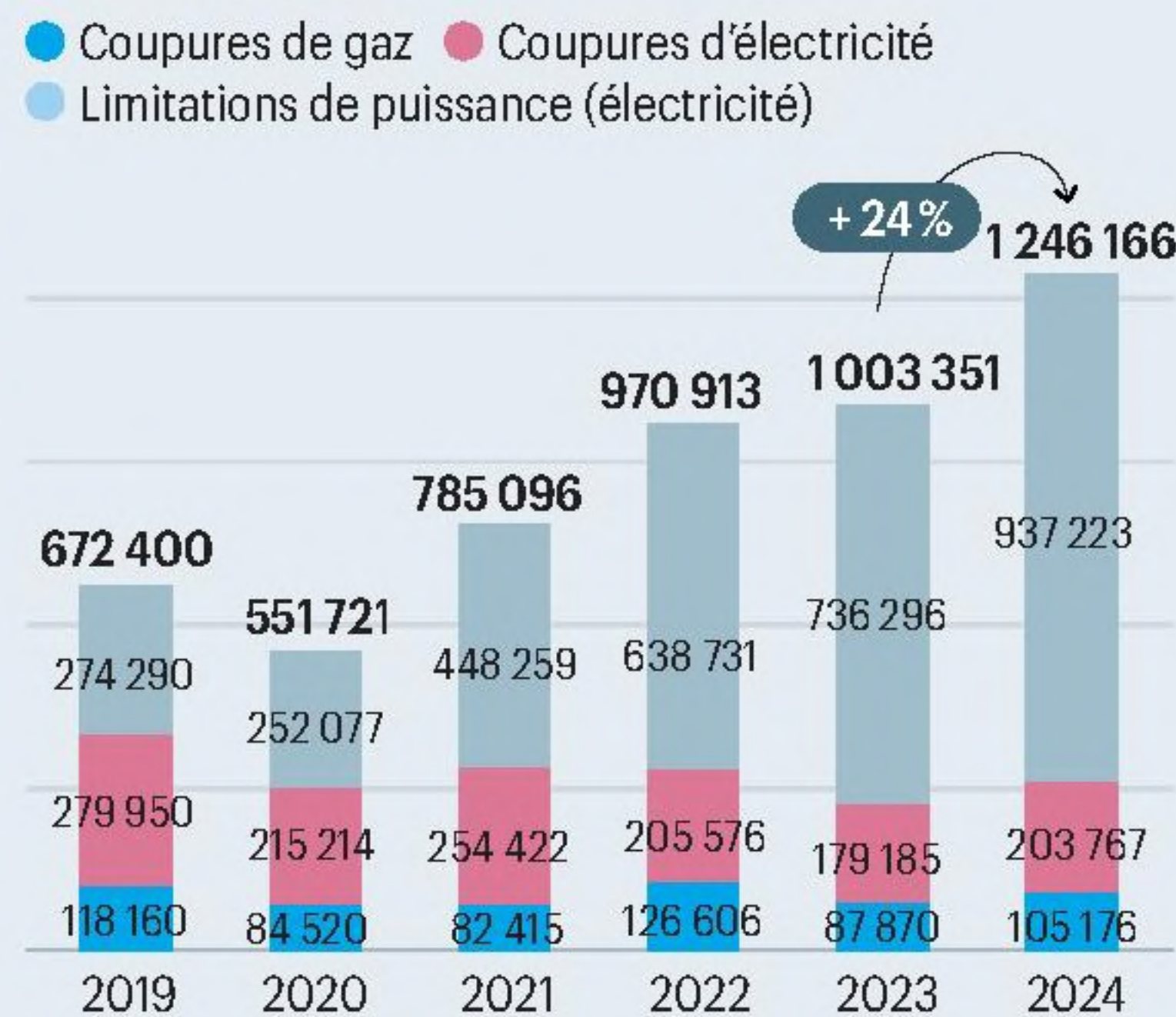
locales de distribution), mais à la demande des fournisseurs, conjugue précarité sociale et énergétique, regrette encore Frédérique FERIAUD. Elles ont été d'autant plus exposées à la flambée des prix de l'énergie de ces dernières années. Et la rénovation des logements ne va pas assez vite. Un foyer sur dix vit aujourd'hui dans une passoire énergétique. »

Privée de chauffage et d'eau chaude en plein hiver

Guilaine, 29 ans, a vu les techniciens de son gestionnaire de réseau, 3 Frontières Distribution, venir à son domicile – un trois-pièces situé dans le centre-ville de Saint-Louis (Haut-Rhin) – le 8 octobre, pour débrancher son compteur, sur ordre de son fournisseur, RégionGaz. « Quand je suis rentrée chez moi, après le travail, ça a été un choc, raconte-t-elle. Je n'avais plus de chauffage, plus d'eau chaude, impossible de me faire cuire quoi que ce soit sur ma gazinière. C'était le début de l'hiver... Un moment terrible. »

Livraisons de journaux, ménages... Guilaine, bénéficiaire du chèque énergie, cumule plusieurs petits boulots. Elle reconnaît que depuis plusieurs mois, elle rencontrait des difficultés pour régler ses factures d'énergie. « Mais mon appartement est une passoire énergétique, déplore-t-elle. C'est un ancien grenier

Évolution du nombre d'interventions pour impayés



Source : Médiateur national de l'énergie (MNE) • Le Parisien-Infographie.

au dernier étage, réaménagé à la va-vite par mon bailleur social pour en faire un logement. » Résultat : elle dépense des fortunes en chauffage. « La facture s'est envolée au fur et à mesure, et je me suis retrouvée avec un arriéré de plus de 3 000 €. Mon fournisseur a accepté de mettre en place un échancier de 146 € par mois. » Sauf qu'une échéance n'a ne semble-t-il pas été prélevée et, malgré l'envoi d'un chèque pour compenser, le fournisseur lui a coupé le gaz, juste avant la trêve hivernale. « Je suis allée dormir à droite à

gauche, chez mes parents ou des amis, confie-t-elle. Tout en continuant de payer mon loyer, 300 € par mois. »

À peine de quoi allumer une plaque électrique

Guilaine est loin d'être la seule dans cette situation. Mehdi, 40 ans, a vu la puissance de son compteur électrique réduite au minimum, à savoir 1 kilovoltampère (kVA). La conséquence d'un arriéré de facture qui a pratiquement atteint les 4 000 € chez Engie. C'était aussi en octobre, comme si les fournisseurs

s'empressaient de prendre les mesures avant la trêve. Séparé, il accueille pourtant en garde alternée ses deux enfants – une fille de 17 ans et un garçon de 9 ans – dans son petit appartement mal isolé de Spicheren (Moselle).

« Avec 1 kVA au lieu de 6, vous pouvez à peine allumer une plaque électrique ou un radiateur, explique cet indépendant dans la restauration et le bâtiment, qui a du mal à joindre les deux bouts. Si vous poussez un peu trop le thermostat, tout saute. » Résultat, Mehdi a dû lui aussi

faire jouer la solidarité de ses proches pendant une bonne partie de l'hiver. « Surtout quand j'avais mon fils avec moi, explique-t-il. Pas question de le faire dormir dans une pièce où il faisait 10 °C à peine, même avec un radiateur allumé. » Mehdi a fini par monter un dossier de surendettement auprès de la Banque de France. Et a ouvert un nouveau contrat chez EDF, qui a accepté de lui rétablir l'électricité en janvier. Mais il redoute que le couperet ne tombe à nouveau d'ici à l'hiver prochain.



LP/ARNAUD DUMONTIER